

Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation ADN - Renouvellement -

PROGRAMME DE LA FORMATION (C2RFL)

2 jours | 14h00 | Présentiel

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Toute personne préparant l'examen de renouvellement de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses par voies fluviales
- Avoir participé à la formation APTH-BVT C3R39 (Formation de Remise à niveau Classe 3 à 9 sauf 7) et, selon les cas; C2RE9 (Formation de recyclage initiale Classe 3 à 9 sauf 7) ; C2RGZ (Formation de Spécialisation perfectionnement Classe 2) ou C2RE1 (Formation de spécialisation perfectionnement Classe 1)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Préparer les stagiaires à l'examen de conseiller à la sécurité
- Finaliser les connaissances spécifiques au transport par voies fluviales
- Mettre les candidats dans les conditions de l'examen
- Évaluer au travers d'exercices, les connaissances de chaque stagiaire

PÉDAGOGIE

La formation s'appuie sur une pédagogie active et participative, alternant des apports théoriques ciblés sur la réglementation ADN et l'arrêté TMD.

VALIDATION DES ACQUIS

Les connaissances de chaque stagiaire sont évaluées au moyen d'un examen blanc composé de 50 questions à choix multiples (QCM), permettant de vérifier l'acquisition des connaissances théoriques et la capacité à les mobiliser en situation.

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le stagiaire aura acquis les connaissances lui permettant de passer l'examen de conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par voies fluviales.

ENCADREMENT

Formateur (CSTMD) disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

FIN DE FORMATION

- Effectuer les exercices et QCM du livret remis au stagiaire
- Remise d'un certificat de réalisation de la formation *Conseiller à la Sécurité Spécialisation ADN*.

ACCESSIBILITÉ

Sécurisez votre parcours de formation
info.handicap@apave.com.

Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation ADN - *Renouvellement* -

PROGRAMME	
JOUR 1 (7h)	
ACCUEIL	Tour de table, le programme, déroulé examen.
RAPPELS	- L'ADN (structure et parties) - L'arrêté TMD annexe III L'ADN (généralités).
ANALYSE MÉTHODOLOGIQUE	Exercices de recherche d'information dans l'ADN, portant en particulier sur : - Les exemptions - La signalisation - La partie 7 : - Les règles de chargement et les limitations - Le comportement de l'équipage - La partie 9 : - Les différents types de bateaux et leurs équipements
JOUR 2 (7h)	
VÉRIFICATION DES ACQUIS	Épreuve individuelle réalisée dans les conditions d'examen avec corrections : QCM de 50 questions
ÉVALUATION DE SATISFACTION	Évaluation de la formation (QCM).
SYNTHÈSE	Questions, synthèse.
FIN DE LA FORMATION	